



Mémoire des Ami-e-s de la Terre de Québec

**Sur le Projet hydroélectrique
Hydro-Canyon Saint-Joachim – Rivière Sainte-Anne du Nord**

Préparé par Sandrine Louchart,
responsable du comité Eau

Québec, le 13 février 2013

Mise en contexte

En 2006 le gouvernement du Québec annonce sa stratégie énergétique 2006-2015, mettant de l'avant le développement de petites centrales hydroélectriques par les communautés locales en vue de stimuler l'économie des régions. De cette stratégie découle le projet Hydro-Canyon Saint-Joachim, qui associe la Municipalité de Saint-Joachim, la MRC de La Côte-de-Beaupré et le Groupe AXOR au sein de la société Hydro Canyon Saint-Joachim.

En 2006 l'annonce du programme des petites centrales hydroélectriques dans la stratégie 2006-2015, n'en n'était pas à son "premier tour de piste". Fortement décrié dans les années 90 et 2000, le gouvernement Charest remettait de l'avant les petits barrages, cette fois-ci sous l'angle de l'amélioration des finances publiques, et de l'implication des communautés locales.

D'ailleurs dans l'étude d'impact, il est clairement indiqué que le principal objectif du projet est d'exploiter le potentiel hydroélectrique de la chute Sainte-Anne pour contribuer au développement économique local.

Afin de mieux cerner la problématique actuelle, voici un bref rappel des faits passés.

Le programme des petites centrales a vu le jour sous le gouvernement Bourassa. À cette époque suite à l'opposition citoyenne et aux dommages sociaux, environnementaux et économiques causés par ces projets, le gouvernement mis sur pied la Commission d'enquête présidée par le juge Doyon, chargée d'étudier *la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès de producteurs privés*. Dans son rapport une centaine de recommandations aux ministères (MRN, MDDEFP), mais aussi à Hydro-Québec furent émises.

L'une des plus importantes fut celle-ci:

Organiser des audiences génériques publiques avant toute mise en vigueur d'un programme de petites centrales afin d'évaluer la pertinence des projets.

Début des années 2000 une nouvelle relance du programme fut annoncée sous le nom de « *Programme des petites centrales privées* ». Le gouvernement Landry y mis fin en 2002, suite à une forte mobilisation populaire initiée par la *Coalition Adoptez une rivière*.

En février 2013 au terme de l'échéance de la stratégie énergétique 2006-2015, les citoyens et les groupes écologistes sont toujours en attente d'une réponse à la demande émise il y a plus de 20 ans, à savoir **la réalisation d'une étude globale, et approfondie afin d'évaluer la pertinence des projets, avant toute nouvelle mise en vigueur d'un programme de petites centrales hydroélectriques.**

Outre cette question fondamentale sur l'existence même du programme qui reste en suspens, bien des arguments en défaveur des petites centrales qui prévalaient il y a plus de 20 ans ne sont pas désuets, bien au contraire, d'autres se sont ajoutés, les voici:

1- Justification énergétique du projet

Actuellement et pour plusieurs années, nous sommes dans un contexte énergétique où l'offre est nettement supérieure à la demande et d'importants surplus sont produits. Cette situation selon plusieurs experts ne date pas d'aujourd'hui et perdurera encore pour bien des années.

Le 22 janvier 2013, monsieur Jean-François Blain analyste en énergie, déclarait sur les ondes de Radio-canada dans l'émission Première Heure que: " depuis 2003 Hydro-Québec révisé continuellement à la baisse ses prévisions. Entre 2005 et 2009, la demande a baissé de façon significative, cette situation de ralentissement de consommation n'est pas temporaire. Sont en cause: les délocalisations des productions, le vieillissement de la population avec pour conséquence une baisse de la consommation du secteur résidentiel, même avec les nouvelles mises en chantier. Toujours selon monsieur Blain, au Québec, le marché de l'électricité est arrivé à maturité. Avec la mise à jour de son plan d'approvisionnement déposé à la Régie de l'énergie en novembre 2012, Hydro-Québec indique disposer de 28,5 térawattheures (TWh) de surplus cumulés jusque la fin de 2020."

Aussi, monsieur Blain ajoute que "pour la période de 2011 à 2020, Hydro-Québec Distribution a des achats engagés auprès des producteurs privés qui excèdent le bloc patrimonial. Les achats engagés à long terme sont de l'ordre de 175 TWh, et la Loi sur l'énergie impose que les achats d'énergie d'Hydro-Québec Distribution ne peuvent se faire à perte. Il en découle donc, une hausse des factures des consommateurs qui absorbent les coûts que ce soit pour des achats utiles ou non."

En matière de surplus, faut-il rappeler que depuis 2008, nous avons versé plus de 900 millions \$ de pénalités à TransCanada Energy, pour ne pas produire d'électricité dans la centrale de production au gaz de Bécancour, et cette hémorragie financière n'est pas sur le point de s'arrêter là puisque le contrat a été signé pour 20 ans. À l'annonce du projet, de nombreux groupes environnementaux avaient pourtant prévenu le gouvernement du non-sens écologique et économique de cette entreprise.

Il s'avérerait paradoxal d'autoriser toute nouvelle mise en chantier d'infrastructures énergétiques sans prendre en compte le contexte énergétique dans lequel on se trouve actuellement.

2- Coût du projet

Au cours de la première partie des audiences, Madame Salaby d'Hydro Québec nous a renseigné sur le coût du projet Hydro Canyon:

- un contrat de 83 460 MWh par année, avec un prix de départ d'environ 8 ¢/kWh pour une mise en service en 2013.
- Des coûts annuels de 6 millions\$, donc sur un horizon de 20 ans, on parle d'un montant de **140 millions\$**. Soulignons que ce montant comprend uniquement le prix de l'électricité sans inclure le coût du transport, étant donné que l'emplacement du poste n'est pas encore déterminé pour le moment.

Voyons maintenant les chiffres concernant les retombées économiques pour la région:

Pendant la période de construction, elles sont évaluées au niveau régional à environ 35,9 millions\$. Avec par la suite, le versement d'une redevance à la Municipalité de Saint-Joachim et à la MRC de La Côte-de-Beaupré d'une moyenne de 528 000 \$ par année, cela nous donne:

10 560 000\$ pour les 20 prochaines années.

Après comparaison des coûts: 140 millions\$ (sans transport) pour Hydro et 10,5 millions\$ en redevances aux partenaires locaux, on est en droit de se demander quelle est la légitimité économique de cette entreprise?

Sur ce point, madame Salabi nous a bien éclairé sur la question en indiquant que:" pour Hydro-Québec, il y a pas de question de rentabilité; nous, on regarde pas ces projets-là en termes de rentabilité, on les regarde en termes de contrats qui entrent dans le cadre de notre portefeuille d'approvisionnement. J'ai pas de réponse à donner au niveau de la rentabilité, c'est pas la façon qu'Hydro-Québec regarde ces projets-là. On les regarde dans le cadre d'un portefeuille d'approvisionnement qui est utilisé pour desservir la clientèle québécoise."

Pourtant dans le rapport de la commission d'enquête Doyon, voici la recommandation adressée à Hydro-Québec:

QU'HYDRO-QUÉBEC :

15. **entreprenne une étude complète visant à évaluer son intérêt financier à aménager et continuer à exploiter des petites centrales hydroélectriques; (2.4.1.2)**

Pris dans son ensemble, le programme de développement de petites centrales hydroélectriques prévu dans la stratégie énergétique 2006-2015 est un non-sens économique pour Hydro Québec. Sous l'angle du développement des communautés locales, en vue de stimuler l'économie des régions, l'ensemble des coûts du programme est intégralement pris en charge par les clients d'Hydro Québec.

Pourquoi? car Hydro-Québec Distribution est réglementée par la Régie de l'énergie, et que la Loi lui interdit de vendre à perte, le coût est totalement assumé par les clients de la société d'État, qui n'ont pas le choix de subventionner un promoteur privé qui dispose d'un contrat en bonne et due forme avec un tarif garanti et indexé.

Autre élément pour preuve de la non rentabilité de ce programme, le projet de Val-Jalbert représenterait un coût pour Hydro-Québec de l'ordre de **8 millions\$ par année, donc 160 millions\$ lorsque répartis sur 20 ans.**

En ces temps d'austérité budgétaire, il est très difficile de justifier avec des arguments économiques un tel projet.

Autre élément sur les coûts, monsieur Blain, analyste en énergie, dans une entrevue au Soleil du 15 janvier 2013, mentionnait qu'Hydro-Québec Distribution omet de dévoiler ses surplus réels d'approvisionnement et leurs coûts associés. "Tout est fait et présenté pour diminuer l'importance de ces surplus et on nous parle de mesures de gestion. Or, ces mesures de gestion ont un coût qui est refilé directement aux clients de la société d'État". Il estime à 9 TWh par année (pour les 8 prochaines années) les surplus réels d'électricité dits inutiles par Hydro-Québec payés à un coût moyen unitaire de 0,10\$ le kWh.

3-Protection et conservation

L'utilisation d'une rivière à des fins énergétiques peut entrer en compétition avec d'autres activités tels que les activités récréotouristiques, la conservation de la faune ou même la vue panoramique. Une rivière représente un patrimoine dont la valeur revêt plusieurs dimensions.

La chute du canyon Sainte-Anne a une valeur touristique exceptionnelle. En effet, Madame Hélène Mc Nicoll, gestionnaire du site, nous a informé que très peu de sites au Québec peuvent se targuer d'avoir une fréquentation aussi importante, son entreprise se classe dans un groupe privilégié qui reçoit plus de 100 000 visiteurs par année. Il y a 6 ans, à la demande de l'entreprise McNicoll, la Société des Attractions Touristiques du Québec a mené une étude sur les retombées économiques générées par la chute du canyon Sainte-Anne, elles se chiffraient à 3,6 millions\$ pour la région, avec 18 emplois directs.

Monsieur Marc Dubeau, maire de Saint-Joachim nous a précisé qu'aucune étude sur des pertes potentielles touristiques au canyon par la municipalité de Saint-Joachim n'avait été menée. Cependant, difficile de faire l'impasse sur la question du tourisme, qui est le moteur économique principal du site actuellement.

Ce qui attire un si grand nombre de visiteurs sur le site, c'est bel et bien l'authenticité du site avec sa majestueuse chute de 74 m tout à fait naturelle! sans aucun processus artificiel. Au niveau international, ce qui attirent des milliers de touristes au Québec, c'est non seulement la grandeur de la nature, mais surtout son authenticité. Une fois mise en place, la centrale altérerait l'attrait de ce joyau de la nature!

Mentionnons que l'implantation de petites centrales hydroélectriques ne prend pas en compte les activités économiques reliées au tourisme et à l'écotourisme (FLeischman, 2002 et Goudreault, 2001). Pourtant, ce secteur d'activités génère des emplois durables dans l'économie locale. N'oublions pas que le tourisme est un des principaux moteurs économiques de la région de Charlevoix.

Petit retour en arrière pour se remémorer, qu'il n'y a pas si longtemps, un site naturel exceptionnel a été convoité dans la région à des fins de développement énergétique. En 1972, la rivière Jacques Cartier était dans la ligne de mire d'Hydro-Québec avec un projet appelé: projet Champigny. Celui-ci avait pour objectif d'inonder la vallée de la rivière Jacques-Cartier pour y installer 7 centrales hydroélectriques, d'une puissance variant de 1 000 à 10 000 mégawatts. Ce projet fut vivement contesté par la population et le gouvernement dut l'abandonner, créant dans la foulée en 1981 le Parc national de la Jacques-Cartier, comme aire de conservation accessible au public pour des activités d'interprétation de la nature et des activités récréatives compatibles avec la préservation du milieu naturel.

Quarante ans plus tard, il va sans dire que si des citoyens n'avaient pas âprement défendu ce site exceptionnel, ce sont plus de 170 000 personnes par année qui n'auraient pas pu découvrir ce site naturel extraordinaire qui génère 60 emplois par an.

Autre élément important à mentionner en ce qui a trait à la protection de l'eau, rappelons que la Politique nationale de l'eau adoptée en 2002, a réaffirmé que l'eau constitue un élément essentiel du patrimoine collectif des Québécois et des Québécoises. La nouvelle politique reconnaît 3 enjeux:

- reconnaître l'eau comme patrimoine collectif des Québécois ;
- assurer la protection de la santé publique et des écosystèmes aquatiques;
- gérer l'eau de façon intégrée dans une perspective de développement durable.

Sur le point qui a trait à la reconnaissance de l'eau comme patrimoine collectif, on peut déplorer que le programme de rivières patrimoniales n'ait malheureusement donné aucun résultat. Même dans le cadre de la stratégie de biodiversité du MDDEFP, en adoptant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui permet de créer des aires protégées, c'est une démarche qui porte sur la biodiversité du milieu aquatique, mais la reconnaissance patrimoniale de l'eau n'est toujours pas effective. Pourtant l'eau est l'élément qui donne vie à la biodiversité aquatique.

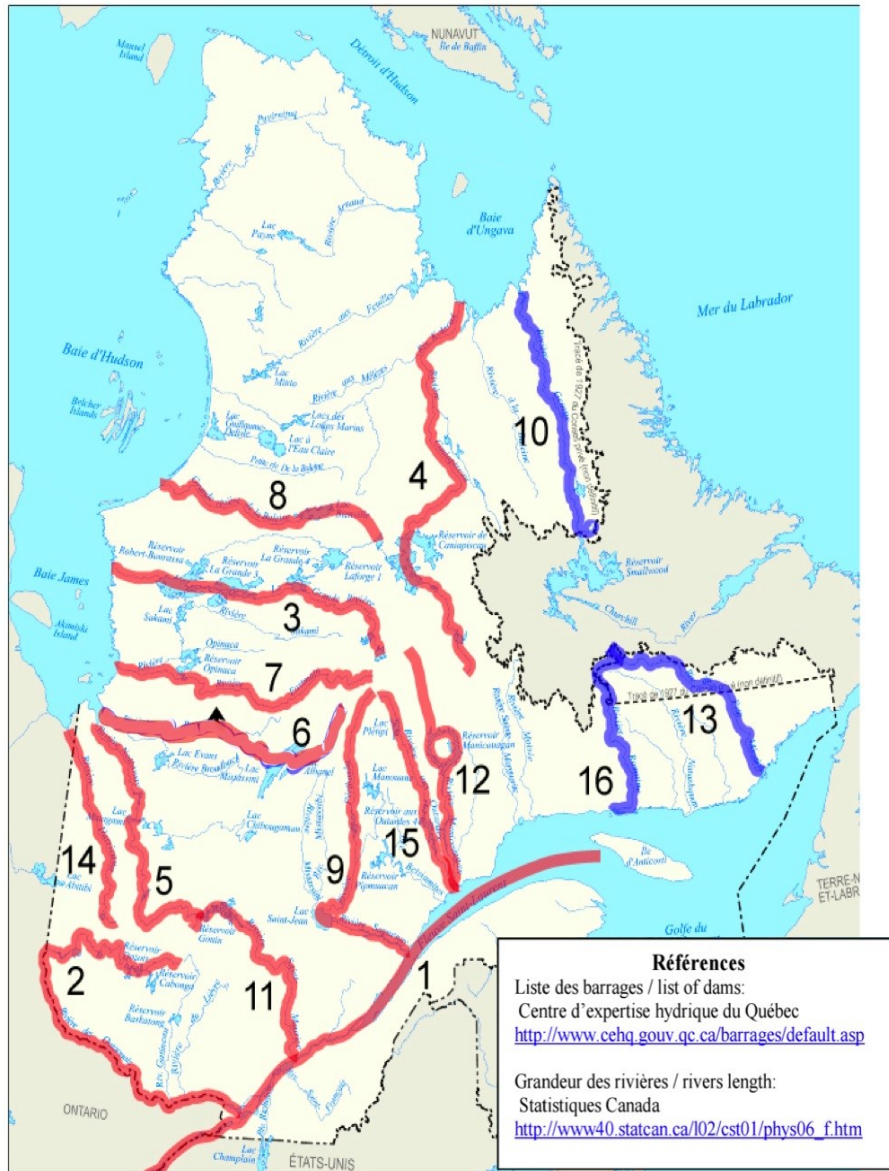
Il serait intéressant de souligner la conservation de notre patrimoine naturel collectif lors d'une journée dédiée. Un parallèle pourrait être établi avec les Journées européennes du patrimoine qui ont pour objectif d'éveiller l'intérêt d'un large public pour les biens culturels et leur conservation.

Depuis 3 ans, il existe déjà la Journée des parcs nationaux du Québec qui a lieu annuellement le 10 juin. Cette journée souligne l'importance de profiter de la nature pour se sentir bien, plaçant ainsi la santé au cœur de son message. Pourquoi ne pas inclure la conservation du patrimoine naturel à la question de la santé? De plus pourquoi se restreindre aux seuls parcs de la Sépaq de la province, et ne pas élargir l'événement aux lieux naturels d'exception tels que le canyon Sainte-Anne?

Faire découvrir et sensibiliser la population à l'extraordinaire patrimoine naturel que sont nos rivières est un des éléments clés pour les protéger et les conserver pour les générations futures.

Pour information, la carte ci-dessous présente les plus grandes rivières du Québec. Celles en rouge sont toutes harnachées, et celles en bleu sont libres. Les dernières grandes rivières sauvages au Québec sont la George, et Petit Mécatina. Sur la carte on trouve aussi en bleu la Romaine, mais celle-ci est présentement en phase d'harnachement.

Quebec's largest rivers / Les plus grandes rivières du Québec



Divisions territoriales

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec - Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

■ dammed / harnachée

■ virgin / vierge

Projection cartographique: Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (45° et 60°)

0 200 km

Réalisation (de la carte de base)

Production: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction générale de l'information géographique
Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 3^e trimestre 2008

**Ressources naturelles
et Faune**
Québec

4- Proposition d'alternative au projet de centrale

4-1- Sur le site actuel

Proposer une offre de tourisme globale comprenant des activités de plein air ayant un pouvoir de rétention de la clientèle, la pierre angulaire du projet étant la chute!

Plusieurs activités sont déjà proposées sur le site, mais pourquoi ne pas offrir des sites de camping, des parcours de vélo, de course, et en hiver de la raquette, ski de fond etc.

Soulignons que le Massif a pour principal force d'attraction la région de Charlevoix située au coeur de paysages plus grands que nature sur un territoire classé depuis 1989 comme réserve mondiale de la Biosphère. Ces paysages plus grands que nature sont aussi présents au canyon et seront altérés par le projet de centrale.

4-2 Au niveau énergétique

Nous sommes dans un contexte d'importants surplus énergétiques, mais si cela s'avère nécessaire d'autres solutions énergétiques beaucoup plus novatrices et moins dommageables pour l'environnement existent.

On parle du solaire, du biométhane, de la géothermie ou de l'éolien sur barrages. Pour rappel, le précédent gouvernement a refusé en avril 2005, un projet de la compagnie allemande Siemens Wind Power pour un montant de 4,5 milliards\$. Ce projet visait à produire 9 TWh avec des éoliennes installées près des barrages de la Baie James, et de la Côte-Nord.

Aussi débuté en l'an 2000, une étude d'environnement Canada a identifié que le seul potentiel éolien du Grand Nord québécois est équivalent à 10 fois la quantité d'électricité produite actuellement par les barrages hydroélectriques. Pour consultation: <http://www.atlaseolien.ca/fr/index.php>

Rappelons que l'énergie éolienne nécessite beaucoup moins d'infrastructures et de coûts, mais requiert une main-d'oeuvre plus importante à long terme.

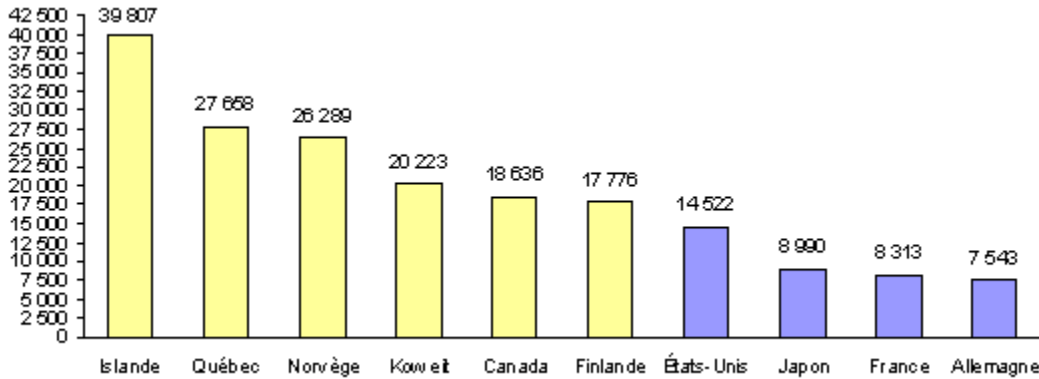
5-Décroissance énergétique

L'une des principales recommandations du rapport Brundtland est de limiter les investissements dans le secteur primaire et d'accroître les mesures d'efficacité et d'économie énergétiques.

Concernant l'efficacité énergétique, il faut commencer par changer nos habitudes de consommation d'énergie, et nous interroger sur la meilleure façon de la consommer avant de décider d'en produire plus. Malgré les diverses mesures d'efficacité mises en place dernièrement, notamment en matière de rénovation des logements, nous restons parmi les plus gros consommateurs d'électricité au monde.

Pourtant, selon une étude menée par Équiterre, le potentiel d'économie lié à l'application des mesures d'efficacité énergétique s'élève à 15 milliards\$ par an, seulement pour le Canada.

**La consommation d'électricité par habitant dans le monde
Québec et principaux pays (2007)
(en kWh)**



1. La consommation d'électricité^{111a} a été obtenue en additionnant la production d'électricité aux importations nettes.
2. L'Islande, le Québec, la Norvège, le Koweït, le Canada et la Finlande sont classés selon le rang qu'ils occupent dans le monde. Quant aux autres pays, ils sont présentés dans un ordre décroissant qui ne reflète pas leur place réelle.

Source: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et Annuaire des statistiques de l'énergie, Nations unies

Explication du graphique

Le Québec est un grand consommateur d'électricité par habitant. Cela est dû, en partie, au chauffage électrique grandement répandu dans le secteur résidentiel et à la présence d'industries grandes consommatrices d'électricité telles les alumineries.

Calculée par habitant, la consommation d'électricité au Québec a été de 27 658 kWh en 2007, ce qui le plaçait au deuxième rang sur le plan mondial, après l'Islande et devant la Norvège.

Sur le même plan, il y a largement matière à travailler sur nos moyens à mettre en place pour améliorer nos économies d'énergie. Sur ce point, les négaWatts caractérisent l'énergie non-consommée grâce à un usage plus sobre et plus efficace de l'énergie, et il est aussi moins cher. Des études ont été menées partout dans le monde sur les négawatts et la création d'emplois, et il s'avère que c'est un scénario gagnant pour l'économie.

D'après l'Institut de Recherche en Économie Contemporaine (IRÉC): "cette stratégie ouvre une voie exceptionnelle de création d'emplois et de développement local, puisque les activités économiques associées à cette approche sont généralement à forte intensité de main-d'œuvre et réalisées sur des marchés de proximité."

En France, l'Association Négawatt a démontré que les bénéfices sociaux du scénario négaWatt sont multiples. Tout d'abord il permet de très nombreuses créations d'emplois : le programme de réhabilitation des logements existants est susceptible de créer l'équivalent de 300 000 emplois permanents à temps plein dès les premières années de son lancement. Ensuite, 5 à 10 000 autres pourraient être créés dans le conseil et l'étude technique en maîtrise de l'énergie.

5- Conclusion

À la lumière des différents points exposés à savoir:

- les surplus énergétiques,
- le coût du projet,
- la protection et la conservation,
- la décroissance énergétique,

Rien ne justifie d'autoriser la mise en chantier du projet hydroélectrique Hydro-Canyon Saint-Joachim sur la rivière Sainte-Anne du Nord.

Ce qu'il nous manque présentement c'est une vision soutenable à long terme de notre développement économique, mais aussi et surtout une vue globale qui permet de cumuler nos impacts environnementaux.